

Le monde va mal, l'Arizona se porte bien ?

Vincent Lefebve et Caroline Sägerser

Nous vivons dans un monde assiégé par des crises de natures multiples. Ces crises ne se contentent pas de se succéder : elles s'articulent entre elles et se renforcent mutuellement. À tel point qu'on peut légitimement se demander si, dans un tel contexte, la notion même de « crise » ne se transforme pas, dès lors qu'une crise permanente n'en est plus vraiment une. On pourrait considérer, avec Edgar Morin, que nous sommes résolument entrés dans l'âge de la « polycrise », à la fois environnementale, économique, sociale, politique, sanitaire, géopolitique, numérique ¹...

On pourrait également observer que, sur le plan géopolitique, le monde a pénétré depuis le 20 janvier 2025 dans une nouvelle ère, qui a en réalité des répercussions sur l'ensemble des secteurs de la vie sociale. La présidence de Donald Trump marque en effet une véritable rupture dans les relations internationales depuis 1945. L'alliance atlantique, concrétisée dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui avait résisté à la politique américaine de *containment* agressif du communisme (dont la guerre du Vietnam reste l'emblème), survécu à la fin de la Guerre froide et surmonté les errements de la politique étrangère des États-Unis après le 11 septembre 2001 (guerre en Irak, Guantanamo...), se trouve désormais au bord de la destruction en raison des prises de position et actions du président américain.

L'Union européenne, qui a pu, depuis sa création, s'abriter sous le parapluie militaire américain, se trouve contrainte de repenser sa politique de défense tout en faisant face au défi économique que représente la guerre commerciale tous azimuts initiée par les États-Unis. Dans la plupart des pays, et en particulier en Europe, une telle période de bouleversements majeurs a un impact tant sur le processus de décision politique que sur le contenu même des décisions prises.

¹ E. MORIN, « Le progrès des connaissances a suscité une régression de la pensée » (tribune), *Le Monde*, 22 janvier 2024, www.lemonde.fr. Concernant la prise en charge politique de cette situation singulière en Belgique, cf. V. LEFEBVE, « La démocratie face aux "crises" globales : la Belgique entre unité et division », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2619-2620, 2024.

Si la Belgique n'échappe pas à une telle situation, cette période marquée par la thématique de la crise y prend cependant des accents particuliers.

L'Arizona : un accouchement difficile

Si, depuis son origine, la société belge est profondément divisée (selon des lignes de fracture linguistiques, confessionnelles, économiques, socio-politiques...), la fragilité engendrée par ces clivages est devenue plus apparente durant ces dernières décennies, plongeant le pays dans une sorte de crise existentielle permanente rythmée par des phases paroxystiques et des périodes d'accalmie.

La Belgique s'est transformée, à partir de 1970 et au fil de six réformes institutionnelles, en un État fédéral imparfait et peu stable. Optant pour une organisation duale faite de Communautés et de Régions, la Belgique fédérale est très complexe². Toutefois, cette complexité institutionnelle ne masque pas complètement une situation politique et sociale beaucoup plus simple, qui voit les francophones et les Flamands poursuivre un affrontement que la transformation du pays devait résoudre. Cette bipolarité est manifeste dans l'organisation de la vie politique, où la quasi-totalité des partis politiques représentés dans les différentes assemblées du pays ne sont organisés et actifs que dans l'une des deux principales communautés linguistiques qui le composent.

Ainsi, malgré l'existence d'institutions et de procédures visant à une pacification de la vie sociale et politique, la situation politique belge s'envenime encore régulièrement en relation avec des problèmes dits « communautaires ». La Belgique connaît des « crises politiques » à répétition, qui peuvent être particulièrement difficiles à dénouer. C'est ainsi que le processus de formation d'un gouvernement fédéral est de plus en plus long³ et a par deux fois duré largement plus d'un an, en 2010-2011 et en 2019-2020.

Avant les élections du 9 juin 2024, de nombreux observateurs redoutaient une nouvelle crise politique très longue, supposant des négociations ardues entre les deux principales formations politiques que l'on imaginait dominer la carte électorale de part et d'autre de la frontière linguistique, la N-VA néerlandophone et le PS francophone. Ces négociations auraient en outre obligatoirement dû porter, pensait-on alors, tant sur les questions socio-économiques que sur les aspects institutionnels, une septième réforme de l'État apparaissant incontournable⁴. Au lendemain du scrutin, découvrant la convergence apparente de résultats qui faisaient du MR le premier parti francophone, de nombreux observateurs ont à l'inverse prédit une formation aisée et rapide du nouveau gouvernement fédéral. Les principaux responsables des cinq partis qui avaient très tôt décidé de gouverner ensemble (soit le MR et Les Engagés du côté francophone,

² Cf. J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La Belgique, un État fédéral singulier », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2500, 2021.

³ Au 21^e siècle, il s'écoule en moyenne 277 jours entre la date des élections et celle de la prestation de serment du gouvernement fédéral – compte non tenu de la mise en place éventuelle de gouvernements minoritaires. Les durées les plus longues ont été de 540 jours en 2010-2011, de 494 en 2019-2020, et de 239 en 2024-2025.

⁴ V. LEFEBVE, C. SÄGESSER (interview par J. PIERET), « Y aura-t-il une septième réforme de l'État ? », *Les @nalyse du CRISP en ligne*, 30 avril 2023, www.crisp.be.

et la N-VA, Vooruit et le CD&V du côté flamand) estimaient eux-mêmes probable la constitution d'un nouvel exécutif pour la fin de l'été.

Ce n'est pourtant qu'au bout de neuf mois de négociations ardues, jalonnées de moments de grande tension où l'on crut à nouveau qu'une situation de blocage irrémédiable allait s'installer, que le gouvernement De Wever (N-VA/MR/Les Engagés/Vooruit/CD&V) a été mis en place, le 3 février 2025. Certes, les obstacles rencontrés ont davantage tenu à la difficulté de faire cohabiter des formations de droite (N-VA et MR) et de centre-droit (Les Engagés et le CD&V) avec un parti de centre-gauche (Vooruit) qu'à des problèmes linguistiques. Il est toutefois patent que c'est la fracture même de la vie politique belge (douze partis se partagent les 150 sièges de la Chambre des représentants) qui est largement à l'origine des difficultés observées.

Cependant, la coalition a pu être mise en place sans entraîner de crise majeure, et ce sur la base d'un accord de gouvernement relativement détaillé et apparement de nature à satisfaire l'ensemble des formations politiques participantes, et ce même si des points de friction n'ont pas manqué de survenir rapidement après la mise en place du gouvernement dirigé par Bart De Wever. Par exemple, la question de la taxe sur les plus-values a fait l'objet d'interprétations divergentes entre partis, tandis que les exceptions à prévoir au nouveau dispositif de limitation des allocations de chômage dans le temps ont été envisagées différemment par certains partenaires de majorité.

Notons encore que, de façon aussi inédite qu'inattendue, c'est au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale que la situation s'est enlisée et semble encore, jusqu'ici, relativement inextricable. À ce niveau de pouvoir-là, et compte tenu d'un dispositif institutionnel qui impose la recherche d'une majorité tant au sein du groupe linguistique néerlandais que du groupe linguistique français, l'éclatement d'une représentation politique nécessairement clivée linguistiquement est bien à l'origine du blocage constaté, et imputable, partiellement au moins, à la nécessité de constituer une majorité avec davantage de partis qu'il n'y a de postes à pourvoir au sein du gouvernement régional, du côté néerlandophone ⁵. Pas moins de huit partis se partagent les 17 sièges du groupe linguistique néerlandais, alors que six partis constituent le groupe linguistique français composé de 72 élus.

L'Arizona et le syndrome de la Vivaldi

Une fois la nouvelle coalition fédérale portée sur les fonts baptismaux, une question a rapidement dû être posée : l'Arizona allait-elle être atteinte par le même mal qui avait frappé le gouvernement fédéral précédent ? La coalition Vivaldi, emmenée par le libéral flamand Alexander De Croo, a en effet été sujette à de fortes tensions internes. Nées de la composition hétéroclite (et inédite) de ce gouvernement sous la forme d'une heptapartite (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen) et alimentées par les prises de position souvent publiques des présidents des partis la composant

⁵ Les trois partis les plus importants dans le groupe linguistique néerlandais du Parlement bruxellois totalisent ensemble une majorité de 9 sièges sur 17 (4 pour Groen, 3 pour la Team Fouad Ahidar et 2 pour la N-VA). Cependant, plusieurs formations, francophones comme néerlandophones, ont d'emblée refusé de gouverner avec la Team Fouad Ahidar, rendant de ce fait indispensable l'alliance d'au moins quatre partis pour atteindre une majorité dans le groupe linguistique néerlandais.

– au premier rang desquels celui du MR, Georges-Louis Bouchez ⁶ –, ces tensions avaient fini par paralyser l'action du gouvernement De Croo.

Un tel phénomène ne s'est toutefois installé que progressivement. La formation du gouvernement Vivaldi est intervenue dans le contexte de la crise sanitaire due au Covid-19, dont la sévérité et les conséquences sur les plans économique et social se sont avérées considérables et ont joué un rôle moteur dans la mise en place du gouvernement ⁷. Tant que cette crise sanitaire a duré, ou en tout cas tant qu'elle a occupé une place centrale dans l'agenda politique et médiatique, les tensions au sein de la Vivaldi ont été limitées. L'équipe De Croo a également pu s'accorder sur les mesures à prendre après l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, notamment en ce qui concerne la crise de l'énergie – même si les mesures alors prises ont été jugées tardives, insuffisantes ou inappropriées par de nombreux observateurs et acteurs de la société civile. En revanche, le gouvernement s'est ensuite révélé incapable de s'accorder sur des mesures structurelles importantes, telles que la réforme fiscale.

La coalition Arizona a été mise en place au terme de 239 jours de négociations, entre les cinq partis qui ont été pressentis pour former le prochain gouvernement dès le lendemain de l'élection. Certains sujets, pourtant sensibles, n'ont pas créé de tensions insurmontables entre les futurs partenaires de majorité. C'est ainsi qu'ils ont pu s'accorder sur les grandes lignes d'une politique d'asile et de migration extrêmement stricte, plus encore que celle menée sous le gouvernement Michel I (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) entre 2014 et 2018 ⁸. Cependant, considérées dans leur globalité, les discussions qui ont conduit à la mise en place de l'Arizona ont été longues et difficiles, particulièrement avec Vooruit, seul parti de centre-gauche dans une coalition dont le centre de gravité penche à droite. Le parti présidé par Conner Rousseau a d'ailleurs plusieurs fois remis en question sa participation à un gouvernement dont les mesures basculantes destinées à réduire le déficit budgétaire allaient rogner des dispositifs de protection sociale, en particulier en matière de chômage et de pensions. Vu cette hétérogénéité des membres de la coalition, avec en particulier une opposition nette entre le positionnement de Vooruit, déterminé à faire contribuer « les épaules les plus larges » à la réduction du déficit, et celui du MR, demandeur d'un allègement de la pression fiscale, et avec également un poste de Premier ministre occupé par un nationaliste flamand dont l'un des objectifs principaux demeure l'accroissement de l'autonomie – voire l'indépendance – de la Flandre, on pouvait s'attendre à un fonctionnement plutôt chaotique du gouvernement De Wever, à l'instar de celui de son prédécesseur.

⁶ L'expression « particip-opposition », apparue une vingtaine d'années auparavant pour qualifier l'attitude d'Écolo au sein du gouvernement Verhofstadt I lors de sa première expérience au pouvoir au niveau fédéral, a été utilisée pour désigner cette façon, pour un président de parti, de critiquer l'action d'un gouvernement dont la formation politique qu'il dirige constitue l'une des composantes. Au nord du pays, mais dans une moindre mesure, le président du SP.A (devenu Vooruit en 2021), Conner Rousseau, a également adopté de temps à autre un tel positionnement.

⁷ Cf. C. SÄGESSER, « La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2471-2472, 2020.

⁸ J.-P. STROOBANTS, « En Belgique, la nouvelle coalition opte pour “la politique migratoire la plus stricte” », *Le Monde*, 5 février 2025, www.lemonde.fr.

Si la mise sur pied de l'Arizona demeure certes récente, et si ces premières semaines n'ont pas été exemptes de dissonances au sein de la majorité, ce n'est toutefois pas à une situation semblable à celle de la Vivaldi que l'on a assisté jusqu'ici.

Depuis son installation, le gouvernement fédéral actuel fait face à une situation de crise, déclenchée par l'arrivée de D. Trump à la présidence des États-Unis, et ce alors que le contexte international était déjà particulièrement tendu (guerre en Ukraine, conflit israélo-palestinien...). Profonde et susceptible de s'étendre jusqu'aux derniers mois de la législature, voire au-delà, cette crise fera vraisemblablement bientôt sentir ses effets économiques, au point de requérir en priorité l'attention du gouvernement De Wever. La gravité des bouleversements géopolitiques en cours, et de leurs conséquences, semble ainsi contribuer, en tout cas en un premier temps, à unir les différentes composantes de l'Arizona et à gommer les tensions internes qui auraient pu, autrement, entraver la bonne marche de l'exécutif. En d'autres mots encore, ce contexte international délicat semble jusqu'ici inciter, et incitera vraisemblablement encore à l'avenir, les partis membres de la coalition fédérale à se souder autour de leurs objectifs communs de profondes réformes de la protection sociale et du droit du travail et de leurs visées – partagées au niveau européen – d'augmentation substantielle des dépenses en matière de défense.

Ce constat d'une augmentation de la cohésion gouvernementale en raison de la situation globale ne revient pas à nier le caractère sensible des difficultés auxquelles l'Arizona est confrontée. Deux exemples illustrent ce constat.

Premièrement, début février, alors que la coalition fédérale venait de voir le jour et faisait ses premiers pas, il était clair que la question de l'équilibre budgétaire devait occuper une place centrale parmi les priorités et, en quelque sorte, les principes de gouvernance devant guider son action. Or, très rapidement, cette question budgétaire s'est posée de manière encore plus aiguë en raison des dépenses supplémentaires que le gouvernement De Wever a décidé de consentir dans le domaine de la défense. Alors qu'il avait été initialement prévu d'atteindre les 2 % du PIB en financement de la défense d'ici à 2029⁹, l'Arizona a finalement décidé d'atteindre cet objectif dès 2025, ce qui est de nature à restreindre fortement sa marge de manœuvre dans les autres secteurs de l'action publique. Le caractère critique d'une telle situation n'a pas manqué de se manifester lorsque cette décision a dû être concrétisée de manière chiffrée : les cinq partis de la coalition ont en effet eu bien du mal à s'accorder sur un relèvement substantiel de refinancement des dépenses de défense, et ils n'y sont arrivés qu'en faisant preuve de créativité sur le plan budgétaire – d'aucuns ont parlé de tours de passe-passe comptables – et sans prévoir de mesures structurelles au-delà de 2025. Certes, le gouvernement fédéral peut table sur un allègement des contraintes de type budgétaire décidées au niveau de l'Union européenne, de nature à lui donner une certaine latitude qu'il n'aurait pas eue autrement. Les modalités exactes de cette flexibilité restent cependant largement à définir. Elle concernera en outre certaines dépenses uniquement, liées au renforcement de l'autonomie militaire de la Belgique et de ses alliés, et non à l'ensemble des politiques publiques menées au niveau des États membres.

⁹ *Accord de coalition fédérale 2025-2029*, 31 janvier 2025, p. 188.

Deuxièmement, le débat ayant éclaté fin avril autour des modalités d'application de la taxe sur les plus-values, qui constitue un trophée important pour Vooruit dans l'accord de gouvernement, a montré quant à lui que la cohésion gouvernementale pourrait rapidement se fissurer. Confronté à une proposition du ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA), d'exonérer du paiement de cette taxe les investisseurs conservant des actions pendant dix ans ou plus, C. Rousseau a estimé que cela reviendrait à s'écarter de l'accord de gouvernement, dont il a rappelé que le respect strict conditionnait la participation de son parti¹⁰. Toujours selon le président de Vooruit, cela indique aussi que l'Arizona ne dispose pas d'une large marge de manœuvre pour initier des réformes non prévues ou non détaillées dans l'accord de gouvernement.

En Belgique, « on ne gâche jamais une bonne crise » !

« *Never let a good crisis go to waste* ». La phrase attribuée à Winston Churchill est célèbre et a été abondamment citée ces dernières années, en particulier durant la crise sanitaire. Dans le pays divisé qu'est la Belgique, il n'est pas rare d'observer qu'une crise est susceptible, par l'influence qu'elle exerce sur les rapports de force existants, de contribuer à la résolution d'une crise antérieure. C'est ainsi que la pandémie de Covid-19 a participé à dénouer les crispations politiques qui avaient empêché la formation d'un gouvernement fédéral après les élections du 26 mai 2019, et ce pendant de longs mois. Il s'agit là d'une dynamique « typiquement belge », comme a pu le noter un observateur aguerri de la vie politique de la Belgique au tout début de la pandémie : ce qui semble irrémédiablement bloqué un jour peut, très rapidement, faire l'objet d'un consensus acceptable pour l'ensemble des parties prenantes, pour peu que le contexte politique global vienne à changer de manière suffisamment sensible¹¹.

Tout comme la législature 2019-2024, la législature 2024-2029 s'annonce dominée par des événements internationaux. En Belgique, la politique étrangère est traditionnellement très consensuelle. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce pays est résolument favorable à l'intégration européenne dont il a été l'un des piliers, et à l'alliance atlantique, dont il abrite le siège et l'une des principales bases opérationnelles. Que l'OTAN soit actuellement mise à mal du fait de la politique du président Trump renforce la cohésion européenne et ne semble pas devoir constituer un facteur de division au sein des partis de gouvernement en Belgique.

Il semble donc que les menaces et les défis suscités par la situation internationale puissent exercer un effet de renforcement de la cohésion du gouvernement De Wever, tout comme la pandémie de Covid-19 avait affermi la solidarité entre les sept partis de la Vivaldi. Le gouvernement De Croo, toutefois, a éprouvé des difficultés pour gérer les dossiers autres que ceux directement liés à la crise. Notamment, les réformes des pensions et de la fiscalité étaient restées timide, pour l'une, et lettre morte, pour l'autre.

¹⁰ « Iedereen moet zijn portie azijn drinken in deze regering », *De Tijd*, 26 avril 2025, p. 6-7.

¹¹ V. DE COOREBYTER, « Coronavirus et fédéral : une crise qui en résoudrait une autre, typiquement belge », *Le Soir*, 17 mars 2020, www.lesoir.be. Cf. également J. FANIEL, C. SÄGESSER, « La Belgique entre crise politique et crise sanitaire (mars-mai 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2447, 2020.

Contrairement à la Vivaldi, l'Arizona semble déterminée à avancer rapidement dans des réformes de structure, en dépit de la situation de crise mondiale et des nombreux mouvements sociaux que ses projets ont fait naître dès le mois de décembre 2024 : grève générale le 31 mars dernier, actions décentralisées le 29 avril, manifestations nationales rassemblant jusqu'à 60 000 voire 100 000 personnes à Bruxelles, nombreuses journées de grève à la SNCB, annonces d'actions diverses, y compris de la magistrature... La majorité gouvernementale a récemment apporté la preuve de sa détermination en annonçant, le 12 avril 2025, être parvenue à s'accorder autour d'une série de réformes mettant en œuvre divers points saillants de l'accord de gouvernement, et ce sous la forme d'une loi-programme. L'Arizona a ainsi confirmé que les allocations de chômage seront, dès le 1^{er} janvier 2026, limitées à une durée allant d'un à deux ans¹². Ce faisant, le gouvernement De Wever entend mettre fin à une particularité solidement ancrée du système belge de protection sociale¹³. En contrepartie, il entend prévoir une augmentation du montant de l'indemnisation au début de la période de chômage¹⁴, couplée toutefois à une accentuation de la dégressivité des allocations perçues. Outre la réforme de l'assurance chômage, la coalition Arizona a confirmé sa volonté de remettre au travail les malades de longue durée, dont le nombre s'est significativement accru au cours des dernières années. D'autres réformes touchant à diverses politiques publiques menées au niveau fédéral ont également été annoncées, en particulier dans le domaine de la flexibilité du travail (notamment en termes de durée du travail), des fins de carrière, et des montants des pensions et d'accès à celles-ci.

Si la volonté de réforme de ce gouvernement fédéral de centre-droit a de cette manière été réitérée, la mise en œuvre de ces décisions pourrait dans certains cas être contestée sur le terrain juridictionnel – et cela en sus de la contestation sociale déjà évoquée. C'est ainsi que la FGTB a fait part de son intention de soutenir ses affiliés qui entendraient

¹² Notons que les allocations d'insertion, autrefois appelées allocations d'attente, obtenues après les études, avaient été limitées à une durée de trois ans dans le cadre de l'accord noué au moment de la mise en place du gouvernement Di Rupo (PS/CD&V/MR/SP.A/Open VLD/CDH), fin 2011, manifestant déjà une évolution notable du système d'assurance chômage. Une accentuation de la dégressivité des allocations de chômage avait également été décidée à cette occasion. Cf. V. LEFEBVE, « Les réformes de l'assurance chômage (2011-2019) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2438-2439, 2019.

¹³ Le système d'assurance chômage obligatoire qui est mis en place dès la fin de la Seconde Guerre mondiale présente en effet déjà cette particularité. Comme le note Daniel Dumont (ULB), cette « illimitation dans le temps des allocations de chômage constitue une caractéristique particulièrement originale du système belge d'assurance chômage. Il semblerait même qu'elle soit unique au monde » (D. DUMONT, *La responsabilisation des personnes sans emploi en question, Une étude critique de la contractualisation des prestations sociales en droit belge de l'assurance chômage et de l'aide sociale*, Bruxelles, La Charte, 2012, p. 270). Notons que cette spécificité sera maintenue pendant de nombreuses décennies, et ce même lorsque des exécutifs de centre-droit auront la possibilité de la faire évoluer, tels les gouvernements associant les familles sociale-chrétienne et libérale dirigés par Wilfried Martens durant les années 1980, ou quand les gouvernements Dehaene I et II (CVP/PS/SP/PSC), intégrant la famille socialiste, assumeront les conséquences de la mise en œuvre des critères de convergence établis au niveau européen par le Traité de Maastricht.

¹⁴ Cette augmentation ne concernera toutefois qu'une partie limitée des bénéficiaires des allocations de chômage, semble-t-il. Cf. G. WOELFLE, « 500 euros en plus par mois pour les plus hauts revenus, allocations au minimum après un an : voici les nouveaux montants de la réforme du chômage », RTBF, 23 avril 2025, www.rtbf.be.

contester en justice les mesures de limitation des allocations de chômage dans le temps, et ce en s'appuyant sur le principe de *standstill*¹⁵.

Outre le fait que ces obstacles sur le plan interne pourraient venir enrayer, en tout cas dans une certaine mesure, la volonté de réforme de l'Arizona, il est probable que la crise mondiale ne s'apaise pas durant la législature, maintenant le gouvernement fédéral dans une forme de vigilance accrue. Cette crise pourrait même s'aggraver, n'offrant plus guère d'espaces à de longs débats entre les partenaires. En somme, l'Arizona pourrait s'avérer un gouvernement relativement uni, mais dont la marge de manœuvre politique risque d'être réduite.

Vers davantage de tensions dans les autres gouvernements ?

Par voie de conséquence, il est vraisemblable que les dissensions entre partis seront plus manifestes au sein des gouvernements des entités fédérées. Pour des raisons différentes et en quelque sorte opposées, il convient de laisser de côté la situation de la Région de Bruxelles-Capitale – à cause de l'absence à ce jour de gouvernement dans cette entité fédérée – et de la Communauté germanophone – dans laquelle un gouvernement a au contraire, comme à l'accoutumée, été rapidement mis sur pied et fonctionne depuis lors de manière globalement fluide.

Du côté flamand, même si aucune crise politique aiguë n'a émergé au sein du gouvernement Diependaele (N-VA/Vooruit/CD&V), mis en place peu avant le scrutin communal et provincial d'octobre 2024, les sources de tensions potentielles ne manquent pas, en ce compris dans le domaine social (crèches, maisons de repos, aides ou avantages sociaux de divers ordres...), cher non seulement à Vooruit, mais aussi au CD&V qui, plus encore qu'au niveau fédéral, veille à se démarquer de la N-VA. On se rappellera à cet égard des vives tensions qui ont émaillé le parcours du gouvernement Jambon (N-VA/CD&V/Open VLD) sous la législature précédente, celui-ci ayant dû affronter de nombreuses crises internes à la Flandre (accueil de la petite enfance, pollution liée à l'azote...).

Du côté francophone, l'action du gouvernement de la Communauté française a ces derniers mois été davantage mise en lumière que celle de son homologue de la Région wallonne, notamment parce que les sujets les plus brûlants ont concerné certaines de ses compétences (enseignement, culture, médias...) et ont engendré diverses contestations, en particulier sous la forme de grèves des enseignants. Les récents débats autour de la culture ou du rôle des médias de service public qui ont mis aux prises le MR et Les Engagés, et plus spécifiquement G.-L. Bouchez, le président du premier, et Élisabeth Degryse, la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française, issue du second, fournissent une bonne illustration du caractère

¹⁵ Dédit de l'article 23 de la Constitution, ce principe ne fait pas formellement obstacle à l'adoption de réformes diminuant le niveau de protection de divers droits sociaux, mais il requiert que de telles réformes soient accompagnées d'une justification pertinente, de nature à mettre en lumière, notamment, le caractère nécessaire et proportionnel des mesures adoptées, ainsi que leur adéquation à l'objectif poursuivi par le législateur ou le pouvoir réglementaire qui en est à l'origine. Cf. en particulier D. DUMONT, « Dégressivité accrue des allocations de chômage *versus* principe de *standstill* », *Journal des tribunaux*, n° 6541, 2013, p. 769-776.

interne, non seulement à l'espace francophone, mais aussi à la coalition dite Azur (MR/Les Engagés), des tensions politiques actuelles, et de celles qui pourraient advenir potentiellement, et ce alors que cette alliance avait été présentée au départ comme assez homogène sur le plan idéologique.

G.-L. Bouchez, dont le pouvoir au sein du MR s'est fortement consolidé depuis la large victoire électorale, en 2024, de la formation politique qu'il dirige depuis novembre 2019, assume clairement un positionnement nouveau au sein de la famille libérale, plus conservateur et n'hésitant pas à mobiliser des éléments discursifs généralement associés à l'extrême droite. Il dit vouloir livrer une « guerre culturelle » contre une gauche qu'il considère hégémonique sur les plans culturel et social. En vue d'atteindre cet objectif, mais aussi plus généralement afin de consolider sa popularité, il adopte un style politique qu'on qualifie – et qu'il qualifie lui-même – de « clivant »¹⁶ ou d'« assertif »¹⁷, relativement inédit dans le chef d'un dirigeant de parti dit traditionnel, en particulier au sud du pays¹⁸. Bien que le président du MR ne soit qu'un acteur parmi d'autres au sein de la vie politique belge, son positionnement, conjugué à sa très forte visibilité, est assurément de nature à générer des tensions. Son choix de ne pas accepter de poste de ministre – pas plus que les présidents de Vooruit, C. Rousseau, et du CD&V, Sammy Mahdi, mais contrairement à B. De Wever et à Maxime Prévot (Les Engagés), qui ont tous deux annoncé vouloir renoncer à la présidence de leur parti respectif pour se consacrer à leur fonction au sein du gouvernement fédéral¹⁹ – lui confère à cet égard une plus grande liberté de parole et de critique dont il pourrait faire usage. Toutefois, celle-ci semble s'être, pour l'instant, moins dirigée contre le Premier ministre et son gouvernement – à la différence de ce qu'avaient enduré A. De Croo et la coalition précédente – que contre l'opposition, contre les acteurs de la contestation sociale et à l'égard du monde culturel et des services publics.

*

* *

Né au terme d'une crise politique dont la sévérité et la longueur ont été masquées par celles des crises qui l'ont précédée, le gouvernement De Wever a lui aussi débuté son action dans une atmosphère de crise. Mais de crise au niveau mondial, cette fois. Si les cinq partis qui composent le gouvernement paraissent alignés quant à la réponse qu'il convient d'apporter à la situation, et notamment dans la décision d'augmenter dès aujourd'hui les dépenses militaires, la manière de dégager des moyens supplémentaires

¹⁶ A. NOPPE, S. VANDE VELDE, « Georges-Louis Bouchez, clivant ? “Oui ! Les pays où il n'y a pas de clivages sont la Russie, la Chine ou le Venezuela” », *Le Soir*, 6 avril 2024, www.lesoir.be.

¹⁷ R. JAMIN, « Georges-Louis Bouchez : “Je ne serai pas un leader à genoux” », *Soirmag*, 2 août 2023, <https://soirmag.lesoir.be>.

¹⁸ Cf. G.-L. BOUCHEZ (entretien avec F. BRABANT), « Dans ma vision, la RTBF pourrait être privatisée ou supprimée », *Wilfried*, n° 30, 2025, p. 26-35.

¹⁹ Pour succéder à B. De Wever, devenu Premier ministre, et à Steven Vandeput, qui a assuré l'intérim à la tête de la N-VA, Valerie Van Peel a été élue le 26 avril 2025 ; elle était la seule candidate en lice. Du côté des Engagés, Yvan Verougstraete a officiellement pris la direction du parti le 13 avril 2025 (après l'avoir dirigé à titre intérimaire dès le 3 février), succédant ainsi à M. Prévot.

structurels pour la défense et l'affectation de ceux-ci semble moins faire consensus à ce stade. Néanmoins, la crise semble, pour l'instant, bénéfique pour la cohésion gouvernementale et elle facilite également, dans une certaine mesure, le positionnement des partis membres de l'Arizona vis-à-vis de leurs électors respectifs, par exemple dans le domaine institutionnel s'agissant de la N-VA, dans celui de la conservation de certains acquis sociaux si l'on adopte le point de vue de Vooruit et de ses dirigeants, ou dans celui de l'allègement de la pression fiscale en ce qui concerne le MR. Dans une heure aussi grave, qui songerait à reprocher au Premier ministre de faire passer d'autres priorités avant la septième réforme de l'État, et de jouer pleinement son rôle de leader du pays tout entier ²⁰ ? Il en va de même des acquis sociaux défendus par Vooruit : face aux reproches de consentir à des reculs en matière sociale, les socialistes flamands pourront justifier la priorité donnée au renforcement de la défense du pays. Le même raisonnement s'applique à la volonté du MR d'obtenir une baisse de la pression fiscale : ses électeurs pourront entendre que les importantes dépenses consenties dans le domaine militaire rendent une telle baisse impossible, au moins dans l'immédiat.

La question se pose toutefois de savoir sur quelle échelle de temps le gouvernement fédéral pourra bénéficier d'un tel effet. À court terme, il est envisageable que ce contexte de crise sur le plan international exerce une tendance au lissage sur les oppositions d'intérêts entre partis membres de la coalition Arizona, qui s'accompagnera d'un renforcement, plus ou moins important, de l'acceptation par la population des politiques menées au niveau fédéral. On peut même émettre l'hypothèse que les partis centristes (Les Engagés et le CD&V) pourront particulièrement tirer leur épingle du jeu durant une période marquée par les idées de responsabilité et d'union nationale. Tant qu'une telle séquence se poursuivra, les clivages – bien réels – qui opposent les partis de la coalition fédérale pourront sans doute être surmontés sans crise majeure, quitte à s'exprimer davantage au sein des entités fédérées, en particulier au sein du gouvernement flamand ou de celui de la Communauté française.

À plus long terme, l'impératif de cohésion ayant empêché les différents partis d'imprimer leur marque dans la dynamique gouvernementale, il est possible que la fin de la législature soit marquée par des désaccords d'autant plus violents qu'ils auront été tardifs. La N-VA pourra-t-elle par exemple indéfiniment garder « au frigo » ses demandes communautaires, qui constituent un élément central de son ossature idéologique ? Et si elle replace la question communautaire en haut de l'agenda politique, quelle sera l'attitude de ses partenaires francophones ? S'agissant des réformes socio-économiques de l'Arizona, le MR pourra-t-il accepter qu'une réforme fiscale n'advienne pas dans le sens qu'il souhaite, voire que la situation des finances publiques requière que seule la taxation des plus-values soit actée ? Les Engagés et le CD&V pourront-ils accepter que la santé ou la justice ne soient guère revalorisées à la hauteur des enjeux

²⁰ Cette situation met d'ailleurs la N-VA dans une position quelque peu paradoxale : c'est à B. De Wever, Premier ministre issu des rangs de ce parti nationaliste et séparatiste, qui plus est connu pour ses positionnements corrosifs, en particulier vis-à-vis des francophones, qu'il revient de jouer le rôle de « père de la nation », selon l'expression de la journaliste Béatrice Delvaux, tout comme Sophie Wilmès avait pu incarner un rôle tutélaire – perçu en particulier comme tel du côté francophone – durant les premiers mois de la crise sanitaire (cf. B. DELVAUX, « Le moment “père de la nation” s'impose à Bart De Wever, Premier ministre », *Le Soir*, 6 mars 2025, www.lesoir.be).

qui se posent dans ces deux secteurs cruciaux de l'action publique ? On peut à cet égard se remémorer la manière dont le gouvernement Michel I s'est achevé fin 2018, plusieurs mois avant le terme de la législature alors en cours, en raison d'un différend idéologique relatif à l'adoption du Pacte de Marrakech²¹, et ce alors que ce gouvernement fédéral, relativement homogène sur le plan idéologique, avait joui jusque-là d'une relative stabilité, malgré des bisbilles répétées entre partis flamands.

Dans le même ordre d'idées, il n'est pas certain que les partis ayant pu se hisser au pouvoir après le scrutin multiple du 9 juin 2024, que ce soit au niveau fédéral ou des entités fédérées, sortiront renforcés de cette période, qui les aura certes vus prendre leurs responsabilités en temps de polycrise, mais qui aura aussi généré des frustrations et des difficultés supplémentaires pour une partie de la population, et ce en raison des conséquences sur les plans social et économique des politiques publiques menées, qui ne seront pas indolores, loin de là. Cette situation, de nature à dégrader la situation économique d'une partie de la population et à nourrir sa défiance à l'égard de la chose publique, pourrait, au vu de la montée en puissance de forces politiques extrémistes et radicales – singulièrement d'inspiration nationale-populiste – partout en Europe, venir renforcer l'extrême droite, en particulier au nord du pays, où le Vlaams Belang est d'ores et déjà fortement implanté, voire la gauche radicale (cependant confrontée à la concurrence des autres partis de gauche qui, à l'exception de Vooruit, siègent également dans l'opposition).

Du point de vue des démocraties européennes, il y a là une sorte de cercle vicieux dont il semble bien difficile de s'extraire, où se rejoignent les écueils de la politique étrangère et ceux de la politique intérieure : plus la pression venant de l'extérieur, notamment en raison du comportement d'États autoritaires, s'avère intense, plus les gouvernements désireux de mener des politiques publiques progressistes sur le plan social voient leur marge de manœuvre se réduire, et plus ceux déjà engagés dans des politiques de réduction des dépenses publiques sont incités à poursuivre sur cette voie²² ; plus la désaffiliation d'une partie de la population par rapport aux institutions établies risque de s'aggraver ; plus celle-ci aura tendance à se détourner de la participation politique ou à se tourner vers des partis politiques « antisystème », dont certains ne cachent pas leur proximité idéologique vis-à-vis de la Russie, notamment. Au bout du chemin, c'est la démocratie, fondée non seulement sur des élections périodiques, mais aussi sur l'État de droit et les droits humains, qui régresse. Cette perspective se matérialise déjà très concrètement dans de nombreux pays et, à bien des égards, cette tendance n'épargne pas la Belgique²³.

²¹ Ou, selon son intitulé officiel, Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, conclu sous l'égide des Nations unies.

²² Tel est le cas en Belgique, où le gouvernement De Wever avait d'ores et déjà prévu des économies majeures dans le domaine de la protection sociale avant même que soit décidée l'accélération du relèvement des dépenses en matière de défense. Cf. Z. EVRARD, D. PIRON, « Décoder l'Arizona : l'accélération d'un néolibéralisme aux accents autoritaires », *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, 17 mars 2025, www.revuepolitique.be.

²³ Cf. Ligue des droits humains, *État des droits humains en Belgique – Rapport 2024*, janvier 2025, www.liguedh.be.

En définitive, il est vraisemblable que le contexte permettra à l'Arizona de tirer temporairement ses marrons du feu. Mais le feu risque quant à lui de continuer à se propager...

Pour citer cet article : Vincent LEFEBVE, Caroline SÄGESSER, « Le monde va mal, l'Arizona se porte bien ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 2 mai 2025, www.crisp.be.